

Compte de Résultat (Première Partie)

S.A.P.E.S.O.

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2023	Net (N-1) 31/12/2022
Ventes de marchandises	135 686		135 686	120 509
Production vendue de biens	79 195 496	2 875	79 198 371	81 773 404
Production vendue de services	51 633 842	1 845 369	53 479 211	52 126 724
Chiffres d'affaires nets	130 965 024	1 848 244	132 813 268	134 020 637
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			2 135 861	749 725
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			374 334	1 243 947
Autres produits			1 953 288	2 619 788
PRODUITS D'EXPLOITATION			137 276 751	138 634 097
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]			20 834	9 393
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			8 647 474	10 272 259
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]			189 381	(225 034)
Autres achats et charges externes			70 556 188	69 543 258
TOTAL charges externes :			79 413 876	79 599 876
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			2 787 579	2 308 368
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			37 089 959	38 270 740
Charges sociales			16 507 843	16 976 990
TOTAL charges de personnel :			53 597 802	55 247 730
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			3 164 658	2 768 584
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			123 810	329 350
Dotations aux provisions pour risques et charges			286 688	294 215
TOTAL dotations d'exploitation :			3 575 156	3 392 148
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			1 249 337	984 254
CHARGES D'EXPLOITATION			140 623 751	141 532 375
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			(3 347 000)	(2 898 279)

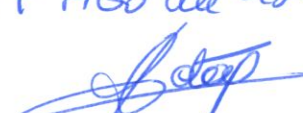
Compte de Résultat (Seconde Partie)

S.A.P.E.S.O.

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2023	Net (N-1) 31/12/2022
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(3 347 000)	(2 898 279)
Bénéfice attribué ou perte transférée	6 928	2 833
Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	38 078	504 901
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	101	152
Autres intérêts et produits assimilés	213 046	59 562
Reprises sur provisions et transferts de charges	15 595	
Différences positives de change	177	3 459
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	266 997	568 075
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	162 183	
Intérêts et charges assimilées	452 914	51 632
Différences négatives de change	2 148	10 325
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	617 244	61 957
RÉSULTAT FINANCIER	(350 247)	506 118
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(3 690 319)	(2 389 328)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	363 042	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	102 865	215 342
Reprises sur provisions et transferts de charges	2 107 328	4 720 861
	2 573 235	4 936 203
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 638 002	4 507 305
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	4 305	38 633
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	1 090	356 957
	2 643 398	4 902 895
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(70 163)	33 308
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	(12 000)	(7 500)
TOTAL DES PRODUITS	140 123 911	144 141 208
TOTAL DES CHARGES	143 872 393	146 489 727
BÉNÉFICE OU PERTE	(3 748 481)	(2 348 519)

POUR COPIE CERTIFIÉE
CONFORME

Comptes approuvés par l'AGO le 28.06.2024



Bilan Actif

S.A.P.E.S.O.

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2023	Net (N-1) 31/12/2022
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	16 413 709	10 928 645	5 485 064	4 910 360
Fonds commercial	725 421		725 421	725 421
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	17 139 130	10 928 645	6 210 485	5 635 782
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	9 286 986		9 286 986	9 286 986
Constructions	38 816 037	24 289 016	14 527 021	15 325 559
Installations techniques, matériel et outillage industriel	41 734 993	39 455 290	2 279 702	2 438 683
Autres immobilisations corporelles	9 762 611	9 122 168	640 444	824 622
Immobilisations en cours	1 215 063		1 215 063	120 545
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	100 815 690	72 866 474	27 949 216	27 996 395
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	13 036 294	219 121	12 817 173	12 946 099
Créances rattachées à des participations	5 671 741	17 662	5 654 079	6 074 323
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	151 542		151 542	152 142
TOTAL immobilisations financières :	18 859 578	236 783	18 622 795	19 172 564
ACTIF IMMOBILISÉ	136 814 398	84 031 902	52 782 496	52 804 741

STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement	920 328		920 328	1 109 709
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :	920 328		920 328	1 109 709
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	20 000		20 000	20 625
Créances clients et comptes rattachés	16 603 256	1 513 357	15 089 900	14 567 585
Autres créances	5 220 291		5 220 291	4 494 275
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	21 843 547	1 513 357	20 330 191	19 082 485
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	4 513		4 513	4 513
Disponibilités	506 881		506 881	716 351
Charges constatées d'avance	727 541		727 541	879 575
TOTAL disponibilités et divers :	1 238 935		1 238 935	1 600 439
ACTIF CIRCULANT	24 002 811	1 513 357	22 489 454	21 792 633

Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				

TOTAL GÉNÉRAL	160 817 209	85 545 259	75 271 950	74 597 374
----------------------	--------------------	-------------------	-------------------	-------------------

Bilan Passif

S.A.P.E.S.O.

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2023	Net (N-1) 31/12/2022
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 268 400	268 400	268 400
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	29 470 438	29 470 438
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence	26 840	26 840
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 407	1 407
Report à nouveau	(7 988 131)	(5 639 612)
Résultat de l'exercice	(3 748 481)	(2 348 519)
TOTAL situation nette :	18 030 473	21 778 954
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	617 823	552 080
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	3 913 444	4 777 979
CAPITAUX PROPRES	22 561 739	27 109 013

Produits des émissions de titres participatifs	160 734	257 160
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES	160 734	257 160

Provisions pour risques	1 053 444	984 215
Provisions pour charges	1 067 399	2 310 191
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2 120 843	3 294 406

DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires	7 662	960 071
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6 078 270	64 826
Emprunts et dettes financières divers		
TOTAL dettes financières :	6 085 933	1 024 897
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 585 486	14 592 796
Dettes fiscales et sociales	16 346 957	14 787 834
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 971 450	1 346 990
Autres dettes	7 022 397	7 137 388
TOTAL dettes diverses :	39 926 290	37 865 008
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	4 416 412	5 046 891
DETTES	50 428 635	43 936 795

Ecarts de conversion passif		
-----------------------------	--	--

TOTAL GÉNÉRAL	75 271 950	74 597 374
----------------------	-------------------	-------------------

POUR COPIE CERTIFIÉE
CONFORME



KPMG S.A.

ERNST & YOUNG Audit

Société Anonyme de Presse et d'Édition du Sud-Ouest

S.A.P.E.S.O.

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

KPMG S.A.
11, rue Archimède
Domaine de Pelus
33692 Mérignac cedex
S.A. au capital de € 5 497 100
775 726 417 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG Audit
Hangar 16, Entrée 1
Quai de Bacalan
33070 Bordeaux cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Société Anonyme de Presse et d'Édition du Sud-Ouest S.A.P.E.S.O.

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la S.A.P.E.S.O.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la S.A.P.E.S.O. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

■ Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Mérignac et Bordeaux, le 13 juin 2024

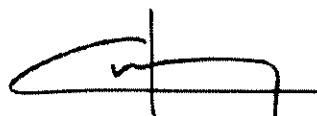
Les Commissaires aux Comptes

KPMG S.A.

ERNST & YOUNG Audit

Guillaume
Salomez
Z

Signature
numérique de
Guillaume
Salomez
Date : 2024.06.13
18:12:49 +02'00'



Guillaume Salomez

Laurent Chapoulaud

**SOCIETE ANONYME DE PRESSE ET D'EDITION DU SUD-OUEST
(S.A.P.E.S.O.)
Société anonyme
Au capital de 268.400 €
Siège social : 23, quai de Queyries
33100 BORDEAUX**

R.C.S. BORDEAUX 456 204 940

**PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU VENDREDI 28 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-huit juin à dix heures trente, les actionnaires de la SOCIETE ANONYME DE PRESSE ET D'EDITION DU SUD-OUEST se sont réunis en assemblée générale ordinaire.

Chaque actionnaire a été convoqué par lettre adressée le 13 juin 2024.

Les membres de l'assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

Madame Diane TOUVET préside la réunion en sa qualité de Présidente du conseil d'administration.

Monsieur Jean-Denis RENARD et Madame Marlène MENARD sont appelés comme scrutateurs.

Madame Patricia PEÏSSE assume les fonctions de secrétaire.

Monsieur Laurent CHAPOULAUD, représentant la Société ERNST & YOUNG AUDIT, et Monsieur Guillaume SALOMMEZ, représentant la Société KPMG S.A., commissaires aux comptes de la société, assistent à la réunion.

Monsieur Olivier HOLFELD, Directeur Financier du Groupe Sud Ouest, assiste également à la réunion.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, qui constate que les actionnaires présents ou représentés possèdent 17.597 actions sur les 17.600 actions formant le capital social et ayant le droit de vote. En conséquence, l'assemblée réunissant plus du cinquième du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La Présidente fait observer que la présente assemblée a été convoquée conformément aux prescriptions des articles R.225-66 et suivants du Code de commerce et déclare que les documents et renseignements visés aux articles R.225-81 et R.225-83 dudit code ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'assemblée, ainsi que la liste des actionnaires.

Elle déclare en outre que les mêmes documents et renseignements ont été tenus à la disposition, dans les mêmes délais, des membres du comité social et économique.

Le comité social et économique n'a présenté aucune observation.

* * *

Puis la Présidente accueille Marlène MENARD, nouvelle Présidente de la Société des Cadres de Sud Ouest, à laquelle elle souhaite la bienvenue.

* * *

La Présidente rappelle ensuite que la présente assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- *Rapport de gestion du conseil d'administration incluant le rapport sur le gouvernement d'entreprise*
- *Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et sur le rapport sur le gouvernement d'entreprise*
- *Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce*
- *Approbation desdites conventions ainsi que des comptes et opérations de l'exercice*
- *Quitus aux administrateurs et aux Commissaires aux comptes*
- *Affectation du résultat de l'exercice*
- *Nomination d'administrateurs*
- *Pouvoirs en vue des formalités*

Puis, elle présente le rapport de gestion du conseil d'administration incluant le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Lecture est ensuite donnée des rapports des Commissaires aux comptes.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration incluant le rapport sur le gouvernement d'entreprise sur l'exercice clos le 31 décembre 2023 et entendu la lecture du rapport des commissaires aux comptes, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice se soldant par une perte de 3.748.481 euros.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Elle approuve le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés, s'élevant à 40.764 euros et l'impôt correspondant d'une somme de 10.191 euros.

L'assemblée générale donne en conséquence aux administrateurs et aux commissaires aux comptes quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate qu'aux termes du rapport spécial du commissaire aux comptes, celui-ci n'a été avisé d'aucune convention nouvelle autorisée par le conseil au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L.225-38 du Code de Commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice, s'élevant à 3.748.481 euros, en totalité au report à nouveau.

L'assemblée générale reconnaît en outre qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de Diane TOUVET vient à expiration ce jour, le renouvelle pour une durée de quatre années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2028 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Diane TOUVET a fait savoir qu'elle acceptait le renouvellement de son mandat et qu'elle n'exerçait toujours aucune fonction et n'était frappée d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de Nicolas STERCKX vient à expiration ce jour, le renouvelle pour une durée de quatre années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2028 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Nicolas STERCKX a fait savoir qu'il acceptait le renouvellement de son mandat et qu'il n'exerçait toujours aucune fonction et n'était frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de Marie-Laure de CASLOU vient à expiration ce jour, le renouvelle pour une durée de quatre années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2028 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Marie-Laure de CASLOU a fait savoir qu'elle acceptait le renouvellement de son mandat et qu'elle n'exerçait toujours aucune fonction et n'était frappée d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de Margaux LEMOÎNE vient à expiration ce jour, le renouvelle pour une durée de quatre années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2028 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Margaux LEMOÎNE a fait savoir qu'elle acceptait le renouvellement de son mandat et qu'elle n'exerçait toujours aucune fonction et n'était frappée d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de Tristan LEMOÎNE vient à expiration ce jour, le renouvelle pour une durée de quatre années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2028 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Tristan LEMOÎNE a fait savoir qu'il acceptait le renouvellement de son mandat et qu'il n'exerçait toujours aucune fonction et n'était frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de Marine de LONGEAUX vient à expiration ce jour, le renouvelle pour une durée de quatre années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2028 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Marine de LONGEAUX a fait savoir qu'elle acceptait le renouvellement de son mandat et qu'elle n'exerçait toujours aucune fonction et n'était frappée d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

DIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de l'Amicale des Journalistes Professionnels de Sud Ouest vient à expiration ce jour, le renouvelle pour une durée de quatre années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2028 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'Amicale des Journalistes Professionnels de Sud Ouest a fait savoir qu'elle acceptait le renouvellement de son mandat et qu'elle n'exerçait toujours aucune fonction et n'était frappée d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

ONZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de la Société des Cadres de Sud Ouest vient à expiration ce jour, le renouvelle pour une durée de quatre années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2028 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

La Société des Cadres de Sud Ouest a fait savoir qu'elle acceptait le renouvellement de son mandat et qu'elle n'exerçait toujours aucune fonction et n'était frappée d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

DOUZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de la Société Civile des Journalistes Professionnels de Sud Ouest vient à expiration ce jour, le renouvelle pour une durée de quatre années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2028 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

La Société Civile des Journalistes Professionnels de Sud Ouest a fait savoir qu'elle acceptait le renouvellement de son mandat et qu'elle n'exerçait toujours aucune fonction et n'était frappée d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

TREIZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de la S.I.R.P. vient à expiration ce jour, le renouvelle pour une durée de quatre années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2028 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

La S.I.R.P. a fait savoir qu'elle acceptait le renouvellement de son mandat et qu'elle n'exerçait toujours aucune fonction et n'était frappée d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

QUATORZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale nomme en qualité d'administrateur de la société pour une durée de quatre années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2028 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027 :

- Monsieur Olivier COTINAT, né le 4 septembre 1975 à ROUEN (76), demeurant 33, rue Henry Deffes à BORDEAUX (33000)

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Olivier COTINAT a fait savoir qu'il acceptait ce mandat et qu'il n'exerçait aucune fonction et n'était frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

QUINZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

* * *

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

Le Président

Le Secrétaire

Les scrutateurs

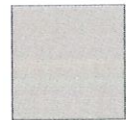
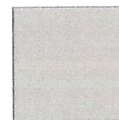
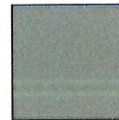
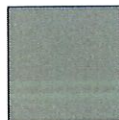
**POUR COPIE CERTIFIÉE
CONFORME**

A handwritten signature in blue ink, appearing to be a stylized 'J' followed by a surname, possibly 'J. Dupont'.

POUR COPIE CERTIFIÉE
CONFORME



Annexe Comptable



Faits Caractéristiques

S.A.P.E.S.O.

S.A.P.E.S.O. a enregistré en 2023 une baisse de sa diffusion payée que les efforts de développement du portefeuille d'abonnés numériques et la bonne tenue du chiffre d'affaires publicitaire n'ont pas permis de compenser.

Face à cette situation, un plan d'économies a été mis en place (actions sur la masse salariale, rationalisation des agences...)

Dans ce contexte difficile, S.A.P.E.S.O. a poursuivi la mise en œuvre du projet de réorganisation de l'entreprise, avec notamment les négociations liées au projet de transfert de l'activité d'impression de La République des Pyrénées et de l'Eclair au sein de S.A.P.E.S.O. et la transformation de la régie publicitaire (nouvelle organisation commerciale, nouvelles ambitions pour le marketing...).

On relèvera aussi parmi les principaux faits marquants de l'année :

- Le lancement le 8 janvier 2023 du nouveau magazine DIVERTO (supplément télévision et écrans) vendu avec le journal du dimanche en remplacement du supplément TV Mag.
- Le déploiement de nouvelles offres thématiques et locales ainsi que d'opérations spécifiques (opération « bacheliers » par exemple).
- Le lancement de la nouvelle chaîne WhatsApp et de la nouvelle plateforme vidéo Sport Club dédiée au sport dans la région.
- La poursuite des développements numériques : avec un total de 43,2 millions de visites sur le site et l'application Sud Ouest au mois de mars 2023,.

La subvention de l'Etat pour le portage s'élève à 968 K€ contre 340 K€ en 2022.

Sapeso a également perçu du ministère de la culture une aide exceptionnelle pour la presse de 749 K€ .

En fin d'année 2023, GSO a accordé un prêt de 6 millions d'euros à échéance 2030.

Evénements postérieurs à la clôture

Les mesures de restructuration et les plans d'économies engagés en 2023 s'avérant insuffisants, Sapeso a été contrainte de mettre en œuvre un plan de réorganisation au travers d'un plan de départs volontaires, initié en mars 2024.

Règles & Méthodes Comptables

S.A.P.E.S.O.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément au règlement ANC 2016-07 et aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation
- permanence des règles et méthodes d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont exposées ci-après :

Frais de recherche et Développement :

A partir de 2022, le groupe est désormais en mesure de répondre aux conditions d'activation exigées par le PCG pour immobiliser les frais de recherche et développement. C'est pourquoi les dépenses contribuant à améliorer les sites internet des éditeurs sont immobilisées et amorties sur 3 ans à compter du 1er juillet 2022. Les dépenses liées à l'exploitation du site restent comptabilisées en charge.

Immobilisations incorporelles :

Le poste est essentiellement constitué de logiciels informatiques. Fiscalement, les logiciels sont amortis sur un an au titre de l'amortissement exceptionnel.

Les amortissements comptables correspondant à la dépréciation économique sont étalés sur quatre à sept ans.

La différence entre l'amortissement fiscal et l'amortissement comptable est comptabilisée en amortissements dérogatoires au bilan et sa reprise dans l'exceptionnel au compte de résultat (voir feuillet en annexe).

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations). Elles n'ont pas fait l'objet de réévaluation.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire. Les durées de vie retenues sont :

- Bâtiments : 20 à 30 ans
- Rotatives : 12 ans
- Matériel expéditions : 8 ans
- Mobilier de bureau : 10 ans
- Matériel informatique : 4 à 7 ans

Fiscalement, certaines immobilisations sont amorties au titre de l'article 39 bis du Code Général des Impôts en amortissements exceptionnels. Les amortissements comptables correspondant à la dépréciation économique. La différence entre l'amortissement fiscal et l'amortissement comptable est comptabilisée en amortissement dérogatoires au bilan et sa reprise dans l'exceptionnel au compte de résultat (voir feuillet en annexe).

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement :

La valeur brute des titres est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. En cas de valeur d'inventaire inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles & Méthodes Comptables

S.A.P.E.S.O.

Réévaluation :

La réévaluation libre, expressément autorisée par l'article L123-18 du code de Commerce, fait l'objet d'une réglementation précise. Elle porte sur l'ensemble des immobilisations corporelles et financières de l'entreprise. Elle ne concerne ni les immobilisations incorporelles, ni les stocks, ni les valeurs mobilières de placement. Elle résulte principalement de l'estimation de la valeur de marché des biens immobiliers et de la valeur actuelle des titres immobilisés.

L'analyse au 31 décembre 2022 a conduit à réévaluer uniquement les ensembles immobilisés détenus en propre ou via les sociétés en participation.

En 2023, l'écart de réévaluation a été affecté aux bâtiments (hors agencements) et est amorti sur une durée de 20 ans.

Créances et dettes :

Les créances et les dettes sont valorisées à leurs valeurs nominales. Pour les créances une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Stocks :

Les stocks sont évalués suivant la méthode << premier entré-premier sorti >> au coût unitaire moyen pondéré. La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires à l'exception de toute valeur ajoutée.

Subventions :

La subvention d'aide au portage perçue sur l'exercice est constatée en résultat sur l'exercice d'encaissement (son montant est indiqué sur les faits caractéristiques)

Intégration fiscale :

Membre d'un groupe intégré, l'IS et les crédits d'impôts (calculé comme si la société était imposée séparément) sont enregistrés par le biais d'un compte courant d'intégration fiscale avec la mère.

Immobilisations

S.A.P.E.S.O.

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement	15 503 961		1 792 476
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :	15 503 961		1 792 476
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains	9 286 986		
Constructions sur sol propre	25 398 844		
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales	13 107 628		321 306
Installations techniques et outillage industriel	41 336 022		511 649
Installations générales, agencements et divers	943 573		
Matériel de transport	166 149		1 506
Matériel de bureau, informatique et mobilier	8 563 221		129 182
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	120 545		1 206 063
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	98 922 966		2 169 706
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	19 110 617		235 501
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	152 142		1 500
TOTAL immobilisations financières :	19 262 760		237 001
TOTAL GÉNÉRAL	133 689 687		4 199 183

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légalés
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement			17 139 130	
Autres immobilisations incorporelles	157 307			
TOTAL immobilisations incorporelles :	157 307		17 139 130	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains			9 286 986	
Constructions sur sol propre			25 398 844	
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales		11 740	13 417 194	
Install. techn., matériel et out. industriels		112 678	41 734 993	
Inst. générales, agencements et divers		29 118	914 455	
Matériel de transport			167 655	
Mat. de bureau, informatique et mobil.		11 902	8 680 501	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours	111 545		1 215 063	
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	111 545	165 437	100 815 690	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations		638 083	18 708 035	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières		2 100	151 542	
TOTAL immobilisations financières :		640 183	18 859 578	
TOTAL GÉNÉRAL	268 852	805 619	136 814 398	

Amortissements

S.A.P.E.S.O.

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	9 868 179	1 060 466		10 928 645
TOTAL immobilisations incorporelles :	9 868 179	1 060 466		10 928 645
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre	11 943 141	672 785		12 615 926
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales	11 237 771	445 968	10 649	11 673 090
Installations techn. et outillage industriel	38 897 339	670 572	112 620	39 455 290
Inst. générales, agencements et divers	831 682	15 768	29 118	818 333
Matériel de transport	127 118	13 449		140 567
Mat. de bureau, informatique et mobil.	7 889 520	285 649	11 902	8 163 268
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	70 926 571	2 104 192	164 289	72 866 474
TOTAL GÉNÉRAL	80 794 751	3 164 658	164 289	83 795 119

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier			
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :			
Frais d'acquisition de titres de participations			

TOTAL GÉNÉRAL			
----------------------	--	--	--

Provisions Inscrites au Bilan

S.A.P.E.S.O.

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées	4 777 979		864 536	3 913 444
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	4 777 979		864 536	3 913 444

Provisions pour litiges Prov. pour garant. données aux clients Prov. pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Prov. pour pensions et obligat. simil. Provisions pour impôts Prov. pour renouvellement des immo. Provisions pour gros entretien et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres prov. pour risques et charges	905 756 2 388 650	286 688	199 000	993 444
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	3 294 406	286 688	1 460 251	2 120 843

Prov. sur immobilisations incorporelles Prov. sur immobilisations corporelles Prov. sur immo. titres mis en équival. Prov. sur immo. titres de participation Prov. sur autres immo. financières Provisions sur stocks et en cours Provisions sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation	90 195 1 515 817	162 183 123 810	15 595 126 270	236 783 1 513 357
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	1 606 013	285 993	141 865	1 750 140

TOTAL GÉNÉRAL	9 678 397	572 681	2 466 652	7 784 426
----------------------	------------------	----------------	------------------	------------------

État des Échéances des Créances et Dettes

S.A.P.E.S.O.

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations	5 671 741	77 792	5 593 949
Prêts	151 542		151 542
Autres immobilisations financières			
TOTAL de l'actif immobilisé :	5 823 284	77 792	5 745 491
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux	1 888 874		1 888 874
Autres créances clients	14 714 382	14 714 382	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés	364 113	364 113	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices			
État - Taxe sur la valeur ajoutée	2 652 013	2 652 013	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers			
Groupe et associés	135 081	135 081	
Débiteurs divers	2 069 084	2 069 084	
TOTAL de l'actif circulant :	21 823 547	19 934 673	1 888 874
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	727 541	727 541	

TOTAL GÉNÉRAL	28 374 372	20 740 007	7 634 365
----------------------	-------------------	-------------------	------------------

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine	7 662	7 662		
- à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	6 078 270	889 474	4 312 533	876 263
Fournisseurs et comptes rattachés	14 585 486	14 585 486		
Personnel et comptes rattachés	5 302 191	5 302 191		
Sécurité sociale et autres organismes	7 938 246	7 938 246		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	2 412 826	2 412 826		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	648 532	648 532		
Dettes sur immo. et comptes rattachés	1 971 450	1 971 450		
Groupe et associés	5 912 202	5 912 202		
Autres dettes	1 110 195	1 110 195		
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	4 416 412	4 416 412		

TOTAL GÉNÉRAL	50 383 474	45 194 678	4 312 533	876 263
----------------------	-------------------	-------------------	------------------	----------------

Charges à Payer

S.A.P.E.S.O.

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	25 115
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 311 631
Dettes fiscales et sociales	8 247 556
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	7 662
Autres dettes	237 464
TOTAL	10 829 428

Produits à Recevoir

S.A.P.E.S.O.

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	1 096 059
Personnel	
Organismes sociaux	
État	
Divers, produits à recevoir	26 480
Autres créances	1 591 737
Valeurs Mobilières de Placement	
Disponibilités	
TOTAL	2 714 277

Charges et Produits Constatés d'Avance

S.A.P.E.S.O.

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	727 541	4 416 412
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	727 541	4 416 412

Incidence des Évaluations Fiscales Dérogatoires

S.A.P.E.S.O.

RUBRIQUES	Montant
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	(3 748 481)
Impôts sur les bénéfices	(12 000)
RÉSULTAT AVANT IMPOT	(3 760 481)
Variation des provisions réglementées :	
- amortissements dérogatoires liés à la 39 Bis	(864 536)
- provisions article 39 Bis du CGI	
- provision pour investissements liée à la participation	
Autres évaluations dérogatoires	
RÉSULTAT HORS ÉVALUTATIONS FISCALES DÉROGATOIRES (avant impôt)	
(4 625 017)	

Note :

Le régime fiscal spécifique aux amortissements des logiciels n'est pas considéré dans ce tableau car il n'est pas spécifique à la presse (comme la 39 bis) ou lié à un accord dérogatoire (comme la provision pour investissements lié à la participation).

Accroissements et Allègements Dettes Futures d'Impôts

S.A.P.E.S.O.

NATURE DES DIFFÉRENCES TEMPORAIRES	Montant
Accroissements	
Provisions règlementées :	
- amortissements dérogatoires	
- provisions pour hausse des prix	
- provisions pour fluctuation des cours	
Autres :	
Organic N	161 208

TOTAL DES ACCROISSEMENTS	161 208
---------------------------------	----------------

Allègements	
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation :	
- pour congés payés	
- participation des salariés	
Autres :	
Organic N-1	141 588

TOTAL DES ALLÈGEMENTS	141 588
------------------------------	----------------

Déficits reportables	
Moins-values à long terme	

S.A.P.E.S.O.

(1) En matière de pensions, retraites, le calcul de l'engagement de SAPESO a été effectué conformément à la Recommandation ANC 2013-02 et tient compte des paramètres suivants :

- Age de départ fixé entre 62 et 65 ans
- Taux de charges sociales homogénéisé à : 40%
- Taux de progression estimé
- Taux d'actualisation : 3.60% (contre 3.80% en 2022)
- Taux de rotation défini par tranche d'âge

(2) Le montant est constitué essentiellement des avantages liés à la fourniture du journal et à la prise en charge de cotisations mutuelle et de compléments retraite.

- Age de départ fixé compris entre 62 et 65 ans
- Taux d'actualisation : 3.60% (contre 3.80% en 2022)
- Taux de rotation défini par tranche d'âge

En application de la mise à jour du 5 novembre 2021 de la recommandation n°2013-2 du 7 novembre 2013, relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires pour les comptes annuels et les comptes consolidés établis selon les normes comptables françaises, la société a choisi de répartir les droits à prestation pour les régimes à prestations définies conditionnant l'octroi d'une prestation à la fois fonction de l'ancienneté, pour un montant maximal plafonné et au fait qu'un membre du personnel soit employé par l'entité lorsqu'il a atteint l'âge de la retraite.

S.A.P.E.S.O.

ENGAGEMENTS RECUS EN K€	Montant
Avals et cautions et garanties	
Autres engagements reçus :	339
Garantisant nos créances dépôts	339
TOTAL	339

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

S.A.P.E.S.O.

Détail du chiffre d'affaires	Année N FRANCE	Année N EXPORT	Année N TOTAL	Année N-1 FRANCE	Année N-1 EXPORT	Année N-1 TOTAL
Journaux au numéro	35 936 133	2 875	35 939 008	37 026 260	4 216	37 030 476
Journaux par abonnements	43 020 975		43 020 975	44 403 910		44 403 910
Produits résiduels	238 388		238 388	339 018		339 018
Fabrication	3 757 873		3 757 873	3 054 295		3 054 295
Ventes de publicité	42 305 133	1 622 882	43 928 015	41 557 984	1 666 521	43 224 505
Ventes Événementiel	2 929 577	14 220	2 943 797	3 023 863	20 070	3 043 933
Ventes annexes	2 985 212		2 985 212	2 922 500	2 000	2 924 500
TOTAUX	131 173 291	1 639 977	132 813 268	132 327 830	1 692 807	134 020 637

Effectif Moyen

S.A.P.E.S.O.

EFFECTIFS	Personnel CDI	Personnel CDD
Cadres	139,99	
Employés	136,34	9,98
Journalistes	238,1	34,25
Ouvriers	168,1	11,42
TOTAL	682,53	55,65

L'effectif total moyen au 31/12/23 est de : 738.18 personnes.

Composition du Capital Social

S.A.P.E.S.O.

CATEGORIES DE TITRES	Nombre	Valeur nominale
1 - Actions ou parts sociales composant le capital soc. au début de l'exercice	17600	15,25
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice		
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4 - Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	17600	15,25

Tableau de variation des capitaux propres

S.A.P.E.S.O.

	Solde Initial	Augmentation	Diminution	Solde Final
Capital social	268 400			268 400
Primes liées au capital social				
Écart de réévaluation	29 470 438			29 470 438
Réserves				
Réserve légale	26 840			26 840
Réserve d'intéressement				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserve facultative	1 407			1 407
Autres réserves				
Ecart d'équivalence				
Report à nouveau	(5 639 612)	(2 348 519)		(7 988 131)
Résultat de l'exercice		(3 748 481)		(3 748 481)
Subventions d'investissement	552 080	65 743		617 823
Provisions réglementées	4 777 979		864 535	3 913 444
TOTAL	29 457 532	(6 031 257)	864 535	22 561 740

L'Assemblée générale du 30/06/2023 a décidé d'affecter le résultat (perte) – 2 348 519 € en report à nouveau

Liste des Filiales et Participations
S.A.P.E.S.O.

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS
(Article L.233-15 du Code de Commerce)

Informations financières	Capital	Capitaux propres autres que capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus brute	Valeur comptable des titres détenus nette	Prêts et avances consentis par la SAPESO et non encore remboursés	Montant des cautions & avals donnés par la SAPESO	Chiffre d'affaires HT 2023	Résultat net comptable 2023	Dividendes encaissés par SAPESO en 2023
Filiales et participations										
A: RENSEIGNEMENTS DETAILLES CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS CI-DESSOUS										
A1: FILIALES (Plus de 50% du capital détenu par la SAPESO)										
ETUDES ET MEDIAS	7 625	-21 215	100,00%	74 600	0			938 062	-79 004	
TERRE DE VINS	255 024	899 454	80,00%	209 784	209 784			4 332 522	-125 221	
SCI BASTIDE MEDIAS	10 000	-2 433 059	90,00%	12 520 175	12 520 175	5 184 000		2 139 098	43 850	
S2D	7 625	304 209	100,00%	129 521	129 521			3 802 419	-1 373 030	
A1: PARTICIPATIONS (10% à 50% du capital détenu par la SAPESO)										
THEOPHRASTE	50 000	-52 027	30,00%	15 000	15 000	164 997		0	-106 847	
B: AUTRES										
Dordogne Libre				15 595	0					
Com->Quotidiens SA				18	18					
Sté 366				15 451	15 451					
Semitor Périord				15 245	15 245					
GIE Diverto				15 869	15 869	244 952				
CNAQ-SPPP				6 560	6 560					
CAPPM-SPPP				15	15					
Cie Française des Papiers de Presse				4 349	4 349					
Inter Press Offset				9 500	9 500					
La Participation Foncière				3 659	3 659					
Domofrance				15	15					
Toit Girondin				15	15					
Logévie Habitation Economique				922	922					
				87 213	71 618					

Identité des Sociétés Mères Consolidant les Comptes de la Société

S.A.P.E.S.O.

DÉNOMINATION SOCIALE	Forme	Au capital de	Ayant son siège social à
GROUPE SUD OUEST	S.A	20.000.009 €	23, Quai de Queyries 33100 BORDEAUX

La société a intégré depuis le 1er janvier 2008 le périmètre d'intégration fiscale du Groupe Sud Ouest dont la société mère est GROUPE SUD OUEST SA.

Le montant de l'impôt comptabilisé, s'il y a lieu, correspond à celui qui aurait été supporté en l'absence d'intégration fiscale.

Autres Informations

S.A.P.E.S.O.

Au 31 décembre 2023, il existe un litige avec un fournisseur, mais la probabilité de survenance d'un risque a été estimée faible et dont le montant ne peut pas être évalué de manière fiable. Aussi aucune provision n'a été enregistrée dans les comptes sociaux.

Dans le cadre des différentes restructurations les coûts de départ des salariés non remplacés sont reclassés en charges exceptionnelles

Soldes Intermédiaires de Gestion

S.A.P.E.S.O.

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2023	%	Net (N-1) 31/12/2022	%
Ventes de marchandises	135 686	0,1022	120 509	0,0899
-Coût d'achat des marchandises	20 834	0,0157	9 393	0,007
MARGE COMMERCIALE	114 852	0,0865	111 116	0,0829
Production vendue	132 677 582	99,8978	133 900 128	99,9101
+ Production stockée				
- Déstockage de production				
+ Production immobilisée				
PRODUCTION DE L'EXERCICE	132 677 582	99,8978	133 900 128	99,9101
CHIFFRE D'AFFAIRES	132 813 268	100,00	134 020 637	100,00
- Consommation en provenance des tiers	79 393 042	59,7779	79 590 483	59,3867
VALEUR AJOUTÉE	53 399 392	40,2064	54 420 761	40,6063
+ Subventions d'exploitation	2 135 861	1,6082	749 725	0,5594
- Impôts et taxes	2 787 579	2,0989	2 308 368	1,7224
- Charges de personnel	53 597 802	40,3558	55 247 730	41,2233
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	(850 128)	-0,6401	(2 385 612)	-1,78
+ Reprises et transferts de charges	374 334	0,2818	1 243 947	0,9282
+ Autres produits	1 953 288	1,4707	2 619 788	1,9548
- Dotations aux amortissements et provisions	3 575 156	2,6919	3 392 148	2,5311
- Autres charges	1 249 337	0,9407	984 254	0,7344
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(3 347 000)	-2,5201	(2 898 279)	-2,1626
+ Quote part opérations en commun	6 928	0,0052	2 833	0,0021
+ Produits financiers	266 997	0,201	568 075	0,4239
- Quote part opérations en commun	617 244	0,4647	61 957	0,0462
- Charges financières				
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(3 690 319)	-2,7786	(2 389 328)	-1,7828
Produits exceptionnels	2 573 235	1,9375	4 936 203	3,6832
- Charges exceptionnelles	2 643 398	1,9903	4 902 895	3,6583
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(70 163)	-0,0528	33 308	0,0249
- Participation des salariés				
- Impôt sur les bénéfices	(12 000)	-0,009	(7 500)	-0,0056
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	(3 748 481)	-2,8224	(2 348 519)	-1,7524
Produits de cession d'éléments d'actif	6 810	0,0051	108 271	0,0808
- Valeur comptable éléments cédés	57	0,00	38 633	0,0288
PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS	6 753	0,0051	69 639	0,052